



## Commission nationale STAFE

*11 mars 2022*

### Remarques liminaires

Merci de nous avoir communiqué les fichiers rassemblant les demandes de subvention.

Ces fichiers, cette année, sont présentés de façon plus lisible que les années précédentes – nous en sommes reconnaissants – et sont un peu plus maniables. Cette maniabilité tient cependant au fait qu'ils sont beaucoup moins étoffés, en raison d'une diminution très significative du nombre de demandes de subventions STAFE sur lesquelles nous sommes invités à nous prononcer: 242, contre 342 en 2021, année qui, déjà, avait été marquée par une baisse sensible par rapport à 2019 (368 demandes), dernière année de fonctionnement "normal" du dispositif avant la pandémie de la Covid 19.

Cette baisse nous interpelle et nous inquiète. Nous nous demandons si elle n'est pas en partie due à une interprétation de plus en plus restrictive des critères d'éligibilité au STAFE, susceptible d'avoir dissuadé des associations parfois modestes, qui plus est fragilisées dans leur fonctionnement par la période de pandémie, de déposer des demandes.

Concernant la campagne de cette année, nous constatons que de très nombreux projets à caractère culturel, en dépit d'un avis favorable en conseil consulaire, sont considérés comme non recevables par la DFAE au motif qu'ils ne bénéficieraient pas majoritairement à des Français. Certes, ce critère du "bénéfice aux communautés françaises" est établi pratiquement depuis la mise en place du dispositif; toutefois, nous nous permettons d'observer que les Français de l'Étranger au XXIème siècle ne vivent plus comme aux siècles précédents. Ils ne vivent plus en communautés fermées, ayant un minimum de contacts avec les populations de leurs pays de résidence. Bien au contraire, ils s'intègrent, tissent des liens avec la population locale et sont autant de petites voix qui portent la parole de la France, ses valeurs. Cette parole, il est essentiel de continuer à la faire entendre, tout particulièrement dans les périodes dramatiques comme celle que nous vivons actuellement. Elle est portée bien sûr au premier chef par nos dirigeants dans les enceintes

internationales, mais elle l'est aussi, localement, modestement, par nos compatriotes, engagés dans des associations et initiateurs de projets culturels qui, sans doute, ne bénéficient pas exclusivement aux Français sur place, mais participent aussi de ce qu'il est convenu de désigner comme le "soft power". Il serait regrettable que faute de moyens financiers, ils ne puissent plus être des acteurs aussi modestes soient-ils, mais acteurs quand même de la diplomatie culturelle.

D'autre part, nous notons avec surprise, dans les fichiers Excel qui nous ont été transmis, l'apparition d'un tout nouveau critère d'exclusion, à savoir "projet non innovant". Ce critère n'existait pas auparavant, et il n'est pas mentionné dans les instructions. Bien entendu, l'innovation est utile est nécessaire pour faire avancer l'humanité. Mais parfois, ce qui est baptisé "innovation" n'est que le recyclage, sous une nouvelle désignation, d'idées très anciennes. Et, surtout, ce n'est pas parce qu'un projet n'est pas "novateur" qu'il n'est pas valable. Nous nous interrogeons donc sur l'apparition de ce nouveau critère et sur sa pertinence. D'ailleurs, nous avons noté que certains projets, qui ne sont absolument pas "novateurs", sont cette année soutenus par la DFAE (exemple: projets de commémoration de différentes dates historiques ...).

Enfin, nous redoutons que la conjugaison de la diminution du nombre de demandes de subventions et de celui des projets validés ne conduise, comme en 2021, à un très important reliquat sur le budget STAFE. Ce reliquat, peut-être, sera, comme l'année dernière, reversé aux OLES. Si nous pourrions bien évidemment nous féliciter de ce que le budget de la solidarité et de l'aide sociale soit abondé, nous trouverions éminemment regrettable que cet abondement procède d'une pratique revenant à "déshabiller Paul pour habiller Jacques".

Philippe Moreau - Secrétaire général FdM-adfe